

LES DROITS DEONTOLOGIQUES DU MALADE

Dr M.B TIDJANI
SERVICE DE MEDECINE LEDALE
CHU Constantine

Soins de qualité

- Le droit aux soins est garanti par :
 - la constitution
 - le code de la sante
 - le code de déontologie
- Non pas des soins quelconques mais des soins de qualité
- Ne pas hésiter à demander l'aide de confrères compétents et qualifiés

Libre choix du médecin

- Principe fondamental
- Libre de choisir et de quitter son médecin
- Médecin doit respecter et faire respecter ce choix

Respect du secret médical

- Droit absolu du malade
- Cité dans 03 codes algériens:
 - code pénal
 - code de la sante
 - code de déontologie médicale
- Absolu sauf exceptions bien définies

Mort digne

- Mourir dans la dignité est un droit
- Ne pas confondre avec euthanasie
- Acharnement thérapeutique

Avantages sociaux

- Tels que: appareillages, cures thermales, repos,...
- Documents médicaux nécessaires, voire indispensables
- Ne pas attendre la demande du malade

Droit à l'information

- Obligation légale car préalable au consentement dit libre et éclairé
- Information la plus complète possible, permettant au malade de prendre sa décision avec sérénité
- 04 caractéristiques :

1/ Simple

- adaptée aux connaissances du malade
- formulée en termes clairs (usuels)

2/ Approximative (attention au détail excessif)

- nature et gravité de l'affection
- nature de l'intervention (dgc ou thérapeut...)
- résultat habituel et risques courants
- évolution probable

3/ Intelligible : compréhensible

4/ Loyale : - sans dissimulation

- sans mensonges

NB : l'information est une condition incontournable pour obtenir un consentement dit libre et éclairé

- Consentement :

- libre de toute contrainte physique ou morale
- éclairé: en connaissance de cause

NB:- le médecin propose et le malade dispose

- le consentement doit être renouvelé avant tout geste médical ou chirurgical important

- Après acte médical: information de la famille pour une meilleure prise en charge et une meilleure qualité de soins, dans l'intérêt du malade et le respect du secret professionnel.

- Cas particuliers: - l'urgence

- le mineur

Refus de soins

- C'est un droit légal et fondamental
- Médecin est dans une situation très inconfortable,



1/ Persuader le malade

2/ Exiger une déclaration écrite

- Cas particuliers:

- l'urgence
- le mineur
- grève de la faim